



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

# Marché automnal

# Dimanche 6 octobre 2013

## La Neuveville

10h00 à 17h00  
en vieille ville

# Produits artisanaux

# Produits du terroir

# Restauration

**Au Banneret : Restaurant du Marché:**  
**Choucroute à l'alsacienne**      **Salade verte, jarrets de porc, risotto aux bolets**

### Avis de construction

**Requérant et auteur du projet :** M. Anton Gutmann, route de Bienne 4, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade ouest, à la route de Bienne 4, sur la parcelle no 122, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone des abords de la vieille ville.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 septembre 2013  
Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérants et auteurs du projet :** M. et Mme Sergio Villanueva et Claudine Stauffer-Villanueva, Grand-Rue 11, 2036 Cormondrèche.

**Projet :** Remplacement de toutes les fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en bois avec croisillons extérieurs, à la rue du Collège 18, sur la parcelle no 324, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « Vieille Ville ».

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 septembre 2013  
Services techniques de La Neuveville

### Société de développement de La Neuveville 1<sup>er</sup> AOÛT 2013 – FÊTE NATIONALE

Le comité de la SDN tient à remercier tous les intervenants qui ont œuvré au bon déroulement du 1<sup>er</sup> août 2013 ainsi que la population qui s'est déplacée en nombre.

Cette fête a rencontré un vif succès populaire.

Seul petit bémol, le feu d'artifice trop court, organisé par notre partenaire la commune d'Erlach, en a laissé plusieurs sur leur faim (même les gens d'Erlach...).

Promis on fera mieux et différent en 2014.

L'équipe de la SDN

### ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

#### décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 146'611.20 TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente      Le chancelier  
C. Frioud Auchlin      V. Carbone

La Neuveville, le 27 septembre 2013

### ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre b, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

#### arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 423'000.- pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupras est.

art. 2 - Pendant ce même délai référendaire, la part des frais de 80 % incombant aux propriétaires fonciers, conformément aux articles 112 et 113 de la loi sur les constructions (LC), est susceptible de recours devant le Préfet du Jura bernois.

art. 3 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente      Le chancelier  
C. Frioud Auchlin      V. Carbone

La Neuveville, le 27 septembre 2013



## Commune

# de La Neuveville

### TELERESEAU

#### Avis aux abonnés

Le 16 octobre prochain nous allons ajouter 58 chaînes numériques à notre offre. Pour ce faire, nous sommes dans l'obligation de supprimer 10 chaînes analogiques qui figurent déjà dans l'offre numérique. Un texte défilant (bandeau) circule actuellement sur les chaînes concernées.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter votre télé-réseau.

Votre team télé-réseau

### ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

**032 752 10 77**

**LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30**

Le comité

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

**Les yeux d'enfants!**  
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel  
Tél. 032 724 84 12 www.cbmch.org  
Mission chrétienne pour les aveugles Don: CP 87-1922/53-5



# District de La Neuveville

## MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE PLANS ROUTES CANTONALES

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met à l'enquête les plans pour la réalisation, ou le cas échéant l'aménagement, de la route cantonale mentionnée ci-après, conformément aux articles 29 ss de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Les oppositions doivent être motivées et adressées au secrétariat communal avant expiration du délai de dépôt.

**Route cantonale n°:** 1324, Diesse - Prêles

**Commune :** Diesse

**Projet de construction :** 10877 / 30092 Nouveau ponceau sur la Douane

**Lieu de mise à l'enquête :** Administration communale de Diesse, Route de Nods 2, 2517 Diesse

**Délai de mise à l'enquête :** du 27.09.2013 au 28.10.2013

**Piquetage :** Le projet est indiqué sur le terrain comme suit : 1 pt pour croisement axe de la chaussée et cours d'eau. Sur les berges existantes, la longueur de l'emprise de la buse.

Bienne, 13 septembre 2013  
IIle Arrondissement d'ingénieur en chef

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

**1118 Organisation de la votation régionale sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne du 24 novembre 2013: mesures particulières**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 67 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP) ainsi que les articles 58b, alinéa 1 et 58c de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP),

considérant les articles 1 et 7 de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région,

arrête:

La votation populaire dans la région administrative du Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne fixée au 24 novembre 2013 est organisée en principe selon les règles applicables aux votations cantonales. Pour en assurer le bon déroulement et garantir de manière irréprochable la liberté de vote des citoyens et citoyennes ainsi que le secret du vote, le Conseil-exécutif ordonne les mesures suivantes:

**1. Traitement des enveloppes-réponses pour le vote par correspondance lors du scrutin du 24 novembre 2013**

Le traitement des votes par correspondance avant le début des opérations de dépouillement est interdit (art. 28, al. 4 de l'ordonnance du 10 décembre 1980 sur les droits politiques [ODP]). Les enveloppes-réponses doivent être gardées fermées jusqu'à l'heure d'ouverture des urnes pour le dépouillement (art. 33, al. 2, art. 34 et art. 43, al. 1 ODP).

Les enveloppes-réponses sont conservées après le

dépouillement (art. 41 ODP). Celles qui sont arrivées passé le délai sont conservées fermées (art. 27, al. 4 ODP).

**2. Conservation du matériel de vote après le scrutin du 24 novembre 2013**

Le jour du scrutin, dès la fin du dépouillement, chaque commune emballe par paquets distincts qu'elle scelle, toutes les cartes de légitimation, tous les bulletins de vote rentrés, y compris ceux des votations fédérale et cantonale, ainsi que toutes les enveloppes-réponses et transmet ces paquets de documents à la préfecture de l'arrondissement administratif du Jura bernois. Une copie des procès-verbaux des résultats est jointe aux documents.

Les communes sont responsables que les documents soient acheminés sans retard à la préfecture. Les enveloppes-réponses parvenues aux communes après le 24 novembre 2013 doivent être transmises à la préfecture au cours de la semaine suivant cette date.

La préfecture conserve tous les documents en lieu sûr à la disposition de la Chancellerie d'Etat.

Le Conseil-exécutif ordonne la destruction du matériel de vote une fois que les résultats des scrutins du 24 novembre 2013 sont définitifs.

**3. Ordre du dépouillement le 24 novembre 2013**

Le dépouillement du scrutin régional intervient après celui du scrutin cantonal et avant celui d'un éventuel scrutin communal (art. 37 ODP).

**4. Réserve d'autres mesures**

L'ordonnance d'autres mesures ultérieurement est réservée.

**5. Publication**

Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis de l'arrondissement administratif du Jura bernois.

## DIRECTION DE LA POLICE ET DES AFFAIRES MILITAIRES DU CANTON DE BERNE OFFICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS DU CANTON DE BERNE

### Heures d'ouverture des guichets

Publication unique

A l'avenir, l'Office de la population et des migrations du canton de Berne (OPM) renoncera à la publication de fermetures extraordinaires concernant des services, dues à des formations à l'interne ou des manifestations. Seule la fermeture de l'office dans son entier continuera de faire l'objet d'une publication.

Font partie de l'OPM:

- les offices de l'état civil du canton de Berne
- les centres de documents d'identité (passeport, carte d'identité) du canton de Berne
- le Service des migrations du canton de Berne
- le Service de l'état civil et des naturalisations du canton de Berne

Les citoyennes et citoyens peuvent s'informer sur notre site, par le biais de panneaux sur les portes ou encore par téléphone. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site Internet: [www.pom.be.ch/opm](http://www.pom.be.ch/opm).

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

La direction de l'OPM



Commune de Plateau de Diesse

**INVITATION**

La population de Diesse, Lamboing et Prêles est invitée à se réunir pour prendre connaissance des résultats des élections communales du 29 septembre 2013 !

**Venez nombreux ! Nous vous donnons rendez-vous au Complexe communal du Cheval Blanc à Lamboing le 29 septembre dès 13h30**

En toute simplicité et avec bonne humeur, nous partagerons ensemble le verre de l'amitié

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE**

Pour le week-end des 28 et 29 septembre 2013, le gardiennage sera assuré par M. Schneider dit «Zouli».

Le Comité

**SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH**

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

**Mercredi, le 23 octobre 2013, 20h00, dans la maison du vin du lac de Bienne**

**Ordre du jour**

1. Procès verbal de l'assemblée du 29 avril 2013
2. Budget 2014
3. Plan financier 2014 - 2018
4. Election de deux membres du comité (Lamboing et Diesse)
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 15 septembre 2013

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach  
Le comité

**VOTATION DU DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2013****Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement**

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au samedi soir 28 septembre, 20h00.

**Attention :**

**Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.**

**Bureau de vote :**

Membres :

Membre suppléant :

**Bureau de dépouillement :**

Membres :

Membre suppléant :

Présidence :

Secrétaires :

**Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Mme Kati-Kati Rébecca  
M. Joly Stanislas

Mme Kaltenrieder Anne

**Dimanche 22 septembre 2013 dès 10h00**

Mme Joliquin Priska  
M. Keller Thomas

Mme Kaltenrieder Karin

Mme A. Hirschi 10h00 à 12h00  
M. Ulrich Knuchel, dès 12h00

Mmes Landry Fabienne et Tiffany Bourquin

**Nouvelles de l'administration****Loi sur l'intégration en vigueur en 2015 dans le canton de Berne**

**La loi cantonale sur l'intégration de la population étrangère, adoptée par le Grand Conseil bernois en mars dernier, entrera en vigueur vraisemblablement au 1er janvier 2015. La procédure de consultation sur les dispositions d'exécution devrait s'ouvrir avant la fin de cette année. Le calendrier a été minutieusement préparé pour que les services cantonaux et communaux concernés disposent de suffisamment de temps pour se préparer aux nouveautés qu'impose le modèle d'intégration à trois degrés.**

Avec la loi sur l'intégration, le canton de Berne s'est doté de dispositions légales modernes pour encadrer sa politique d'intégration. Ce texte définit plusieurs outils qui aideront les étrangers nouvellement arrivés à trouver leurs marques dans le quotidien et à se familiariser plus rapidement avec le mode de vie local. La loi impose cependant aussi des devoirs et exige des personnes immigrées une contribution active à leur intégration.

La loi sur l'intégration, adoptée par le Grand Conseil en seconde lecture en mars dernier, entrera en vigueur vraisemblablement au 1er janvier 2015. Les services concernés disposeront ainsi de suffisamment de temps pour préparer les nouvelles mesures.

**Un modèle par degrés, avec entretien personnel, consultation et convention d'intégration**  
En vertu de la nouvelle loi, l'intégration des étrangers nouvellement arrivés reposera désormais sur un modèle à trois degrés. Le premier degré est celui de l'entretien personnel, au cours duquel la commune informe la personne de ses droits et devoirs

ainsi que de l'offre en matière d'intégration. La commune procède aussi à une première évaluation des possibilités d'intégration. Si lors de l'entretien elle constate des besoins particuliers, elle adresse la personne à une antenne d'intégration. Plusieurs antennes régionales couvriront l'ensemble du territoire cantonal. Elles suivront et conseilleront les immigrés et, en cas de besoin, conseilleront les autorités sur les questions relatives aux compétences transculturelles. Enfin, la préparation de conventions d'intégration sera une des missions clés de ces antennes.

S'il s'avère que la personne a besoin de mesures d'intégration, l'antenne évaluera avec l'autorité de migration compétente si la conclusion d'une convention d'intégration est possible et envisagée. Une telle convention peut par exemple obliger la personne intéressée à suivre des cours de langue.

**Financement par la Confédération**

A compter de l'an prochain, la Confédération mettra à la disposition des cantons des ressources financières supplémentaires destinées spécifiquement à la promotion de l'intégration. Ce financement se fonde sur une convention de programme, qui rend contraignant le programme d'intégration cantonal (PIC) pour les années 2014 à 2017. Les mesures du PIC bernois recouvrent en grande partie les nouveautés de la loi sur l'intégration. Les dépenses découlant du nouveau texte légal pourront donc en grande partie être couvertes par les fonds fédéraux.

**Mise en consultation des dispositions d'exécution avant la fin de l'année**

L'administration prépare les dispositions d'exécution qui seront inscrites dans l'ordonnance sur l'intégration. La procédure de consultation devrait s'ouvrir avant la fin de cette année.

Le canton fixera un cadre en vue de l'introduction des premiers entretiens dans les communes et proposera des outils et des formations appropriées. Ces éléments seront préparés en étroite collaboration avec des représentants des communes.



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis  
de 10h00 à 11h00  
les mercredis de 17h00 à 18h00**

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Judi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## Tournoi des 3 raquettes populaire

tennis - ping-pong - badminton

les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013  
au Centre sportif du plateau à Prêles



Location Club-House avec dortoirs  
Journées sportives pour les écoles

Tennis de Prêles  
Willy Voulat  
Route de Châtillon 1a  
2515 Prêles  
Tél +41 (0)32 315 13 56  
GSM +41 (0)79 574 69 34

Inscription sur place :

samedi de 10.00 hres à 17.00 hres

dimanche de 10.00 hres à 17.00 hres

Organisateurs :

Centre sportif du plateau

Badminton

La Société de Développement et d'Embellissement de Prêles SDEP

(en cas de pluie, tournoi des 2 raquettes)



Commune de Plateau de Diesse

## INVITATION

La population de Diesse, Lamboing et Prêles est invitée à se réunir pour prendre connaissance des résultats des élections communales du 29 septembre 2013 !

**Venez nombreux ! Nous vous donnons rendez-vous au Complexe communal du Cheval Blanc à Lamboing le 29 septembre dès 13h30**

En toute simplicité et avec bonne humeur, nous parlerons ensemble le verre de l'amitié

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles

## ELECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE Législature 2014-2017

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 20h00.

### Attention:

**Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

Présidence : M. Marc Jäggi

Administration : M. Daniel Hanser

**Bureau de vote : Dimanche 29 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Sarah Rizzardo  
M. Rudolf Rolli

Membre suppléante : Mme Margaux Rollier

**Bureau de dépouillement : Dimanche 29 septembre 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Isabelle Rollier  
M. Frédéric Rollier

Membre suppléante : Mme Silvia Rollier

## BIBLIOBUS

**Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30**

**Samedi 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.**



Société de Développement  
et d'Embellissement de Prêles  
**MARCHÉ DES PRODUCTEURS**

**Hôtel de l'Ours, Prêles  
09h00 à 12h30  
Samedi 5 octobre 2013**

Prenez votre récipient pour le lait de la ferme !

La bourse « tutti.sdep », où donner une seconde vie aux objets qui sont devenus inutiles pour vous, aura de nouveau lieu. Venez vendre ou échanger toutes sortes d'articles: sport, jardin, meubles, machines, jeux, etc... La bourse fonctionne en gestion individuelle, merci à chacun qui désire avoir un petit stand de prendre sa propre table (ou couverture) et tout le matériel dont il a besoin.

**Cette annonce tient lieu d'invitation!**

**Les producteurs et participants à la bourse sont priés de s'inscrire auprès de Mme Katja Steiner au 032 315 13 82.**

## Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne  
Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.  
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances

**Commune mixte de Diesse**www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

Commune de Plateau de Diesse

**INVITATION**

La population de Diesse, Lamboing et Prêles est invitée à se réunir pour prendre connaissance des résultats des élections communales du 29 septembre 2013 !

**Venez nombreux ! Nous vous donnons rendez-vous au Complexe communal du Cheval Blanc à Lamboing le 29 septembre dès 13h30**

En toute simplicité et avec bonne humeur, nous partagerons ensemble le verre de l'amitié

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles

**Avis de construction**

**Requérant** : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

**Lieu** : Le Pavé no 3, parcelle no 2324, 2517 Diesse

**Auteur du projet** : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

**Propriétaire foncier** : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

**Projet** : Installation d'un chauffage à bois et construction d'une cheminée avec sortie sur le toit

**Zone** : Agricole

**Dérogation requise** : -

**Dimensions** : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 20 octobre 2013 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Diesse, le 20 septembre 2013

Secrétariat communal



Le COA Lamboing et le GAD Diesse organisent conjointement un

**VIDE-GRENIERS**

**le dimanche 6 octobre de 8h00 à 17h00 à la halle-cantine de la Côte à Lamboing**

Restauration et diverses animations.

Emplacement : 10.- couvert (gratuit pour les enfants).

Renseignements et inscriptions :  
gad.diesse@gmail.com / 032 315 12 60

**SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH**

**Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach**

**Mercredi, le 23 octobre 2013, 20h00, dans la maison du vin du lac de Biene**

**Ordre du jour**

1. Procès verbal de l'assemblée du 29 avril 2013
2. Budget 2014
3. Plan financier 2014 - 2018
4. Election de deux membres du comité (Lamboing et Diesse)
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 15 septembre 2013

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach  
Le comité

**RENCONTRE DES AINES**

La prochaine rencontre aura lieu au Battoir le samedi **26 octobre 2013 à 15h30**. Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à la responsable, Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaud au 079 382 52 15.

Administration communale

**ELECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013**

Ouverture du bureau :

**Dimanche 29 septembre 2013 de 10 h 00 à 12h00**

**Vote anticipé** : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au **samedi 20h00**.

**Attention** : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote et de dépouillement est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Présidente	Lecomte	Anne-Lise
Membre	Gianella	Christian
Membre	Giradin	Sophie
Membre	Guanter	Juan-Carlos
Membre	Guillaume	Hervé
Suppléant	Kadiry	Jamal
Suppléant	Krebs	Patricia
Suppléant	Lecomte	Yvonne
Suppléant	Pauli	Lucille

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

**2<sup>ème</sup> TOUR ELECTIONS COMMUNALES DU DIMANCHE 20.10.2013, sous réserve que le 2<sup>ème</sup> tour ait lieu****Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement**

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au **samedi soir avant 20h00**.

**Attention** : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Présidente	Lecomte	Anne-Lise
Membre	Krebs	Patricia
Membre	Lecomte	Yvonne
Membre	Guanter	Juan-Carlos
Membre	Pauli	Lucille
Suppléant	Gianella	Severine
Suppléant	Götz	Eric
Suppléant	Guillaume	Patricia
Suppléant	Hartmann	Thomas

**Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!**

**Offrez la vue avec seulement 50 francs!**

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich  
www.cbmswiss.ch

**cbm**  
mission chrétienne pour les aveugles



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**SEPTEMBRE**

**Lundi 30**

**OCTOBRE**

**Samedi 5**

**Lundi 7**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## ELECTIONS COMMUNALES

Le Conseil communal a fixé au dimanche 24 novembre 2013 l'élection

a) de 6 membres du Conseil communal  
b) du maire

pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2014-2017).

a) Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods, **les listes des candidats / candidates doivent être déposées auprès du secrétariat communal au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

Des listes de candidatures peuvent être retirées à l'administration communale.

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes**, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates **pour la même fonction**. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour un même organe. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, le secrétaire communal les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Ils ou elles seront biffés sur les autres. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffés de toutes les listes de candidats et candidates.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour

n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Deux ou plusieurs listes électorales peuvent être apparentées par une déclaration concordante de signataires ou de leurs mandataires au plus tard jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Entre listes apparentées, le sous-apparement n'est pas autorisé.

**b) Les listes des candidats / candidates à la Mairie doivent être déposées auprès du secrétariat communal au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes**, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune).

## Informations complémentaires

La possibilité de candidature au Conseil communal et à la Mairie est ouverte.

L'élection des membres du Conseil communal a lieu selon le système proportionnel. Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement tous les candidats et candidates.

En ce qui concerne l'élection du Maire, qui a lieu au système majoritaire, si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le maire est élu tacitement. Si aucun/e candidat / candidate n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, le Conseil communal ordonne un deuxième tour, trois semaines après, **soit le dimanche 15 décembre 2013**. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour le surplus, prière de consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods. Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

## CONSEIL COMMUNAL

Nods, le 13 septembre 2013

## A L'ECOUTE DE TOUS

### Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

**15 octobre prochain dès 16 h 00**

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous. C'est avec plaisir que nous vous attendons !

## CONSEIL COMMUNAL

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 septembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

## Commune de Nods

### ELECTIONS COMMUNALES À NODS

Les citoyennes et citoyens de Nods sont appelés aux urnes pour les élections communales de la période législative 2014 – 2017. C'est le 24 novembre 2013. Sont à élire : 6 membres du Conseil communal et un Maire ou une Mairesse.

Les directives et les délais pour la présentation des candidates et des candidats sont publiées dans Le Courrier, Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit l'édition No 33 du 13 septembre 2013.

Le groupe « Intérêts communaux et régionaux de Nods » invite la population pour une séance d'informations et d'échanges qui aura lieu à la **Salle du Battoir le lundi 30 septembre à 20h15**.

Tous les membres de l'exécutif en place y sont cordialement invités. Les citoyennes et citoyens intéressés voir candidats, candidates, sont les bienvenus.

Groupe intérêts communaux et régionaux – Nods.  
Willy Sunier

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**5 octobre 2013**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Paul Stauffer au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérante** : Ceresa Marie, MB Gestion, Case postale 2021, 2001 Neuchâtel

**Auteur du projet** : Racine Gérard, Architecte, Le Parlet 14, 2516 Lamboing

**Projet** : Agrandissement du bâtiment principal par la construction d'un jardin d'hiver ; parois : béton et verre; plafond : acier et alu ; toit à un pan, inclinaison 10%. Construction de toilettes et modifications intérieures. Construction de 7 garages préfabriqués en béton sur RF 2459 du ban de Nods, Route de Chasseral 37, 2518 Nods

**Zone** : H1

**Dérogation** : Art. 80 al b LR du canton de Berne (distance à la route communale)

**Dimensions** : suivant plans et profils

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.09.13

Administration communale

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

16h30 culte de l'enfance (Cycle I) à la Maison de paroisse

Dimanche 29 septembre

10h Culte à la déchetterie de Diesse (juste après le battoir direction Lamboing)

9h30 : mini-bus Margrit gratuit. Départ devant le parking de la Coop

### Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

### Jedi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

19h Ecole de la Parole à la Maison de paroisse réformée

### Dimanche 6 octobre

14h, marche de Bienne à Douanne par le chemin des vignes. Méditation au milieu du vignoble prêt pour les vendanges. Ballade ouverte à tout marcheur. Inscription auprès du pasteur Ebbutt.

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

### Sonntag 29. September

10.30 Uhr, Bärepplatz Ligerz: Gottesdienst am 1. Ligerzer Läset-Sunnig. Mit dem Ensemble "Presto", Vikarin Simone Egli, Pfrn. Brigitte Affolter.

### Amtswochen

19. Aug. bis 30. Sept.: Pfrn. Brigitte Affolter

078 623 34 35

1. bis 23. Okt.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi

032 315 11 09

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 29 septembre

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mardi 1<sup>er</sup> octobre, pas de messe à Mon Repos

Vendredi 4 octobre, pas de messe du 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

### Catéchèse 2013-2014

La catéchèse va subir quelques transformations tant au niveau du calendrier que de la forme. La relation dans le groupe de catéchèse se vivra dans le partage ou chacun trouvera sa place et les uns et les autres s'enrichiront mutuellement. Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

### Culte à la déchetterie

Dimanche 29 septembre, culte à 10h00 à la déchetterie de Diesse, musique avec matériel de la déchetterie, création collective, garderie pour enfant, ateliers bijoux, sac à main, bouteille en pet... tout avec du matériel de récupération. Couvert en cas de mauvais temps

### Dimanche 6 octobre

Culte à 10h00 à Nods, accueil du pasteur desservant M. Joël Pinto et participation du groupe yodel Anémone

### Site internet

Visitez notre site internet [www.lac-en-ciel](http://www.lac-en-ciel) plan des cultes, photos, conférences, prédications...

### Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

### Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,  
032 315 27 37, [stroueuhe@gmail.com](mailto:stroueuhe@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 29 septembre

Diesse, culte régional à 10h à la déchetterie. Musique avec du matériel de la déchetterie, ateliers pour adultes et enfants. Transport à 9h40.

### Mardi 1er octobre

Préparation de la vente de paroisse, 19h, salle de paroisse.

Conseil de paroisse, 20h, salle du conseil

### Dimanche 6 octobre

Nods, 10h, culte de remerciements et d'accueil.

Participation du groupe de yodleurs « Anémone »

**Le 1<sup>er</sup> octobre, M Joël Pinto, pasteur desservant, prendra ses fonctions dans notre paroisse. Il sera atteignable aux numéros indiqués ci-dessous. N'hésitez pas à le contacter, il se fera un plaisir de vous rencontrer.**

### Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 079 904 16 84

[joel\\_pinto@bluewin.ch](mailto:joel_pinto@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise adventiste de La Neuveville

### Samedi 28 septembre

Arc Jurassien, Services À l'Eglise protestante de Cressier.

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

### Vendredi

Apéro partage dès 17h

### Dimanche 29 septembre

10h00 Brunch culte

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## ECOLE DE LA PAROLE

Les églises de la Neuveville vous invitent le **jeudi 3 octobre**, à 19h, à la maison de paroisse réformée à nous mettre à bonne école ! Le programme 2013-2014 est le Royaume de Dieu (paraboles et autres passages) : la "voie royale".

Ecoute silencieuse d'un texte lu plusieurs fois. Echange respectueux des opinions de chacun. Chants, prière, collation.

*Bienvenue en toute simplicité pour découvrir une autre manière d'approfondir et de partager !*

*John Ebbutt, pasteur*

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur). Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)  
Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au 27 octobre 2013.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / [www.latourderive.ch](http://www.latourderive.ch)

Samedi 5.10.2013 à 20h30

Thierry Meury - humour

Dimanche 6.10.2013 à 17h00

Thierry Meury - humour

Vendredi 18.10.2013 à 20h30

France Hamel - chansons

Mercredi 30.10.2013 à 19h00

Soirée officielle du 10<sup>ème</sup> anniversaire

Jeudi 31.10.2013 à 19h30

La Cuvée du 10<sup>ème</sup> avec 10 chanteurs romands

Vendredi 1.11.2013 à 20h30

POPECK - humour

Vendredi 15.11.2013 à 20h30

Michel Bühler - chansons

Dimanche 1.12.2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12.2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humour